



LA JARRIE

DÉPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 13 juillet 2016 à 18H30

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil seize, le treize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA JARRIE (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BAUDON, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2016

PRESENTS : David BAUDON, Christine MASSON, Béatrice SAILLOL, Christian JENTET, Jean-Pierre MORIN, Maryse JASPARD, Serge LACELLERIE, Bernard CHARRUYER, François BLAZY, Noufissa MAROLLEAU, Hélène ROBIN, Danielle THIBAUD, Arnaud TROUILLET, Adrien DHALLUIN

EXCUSES : Magali GERMAIN (pouvoir à F. BLAZY), Francis GOUSSEAUD, Yves GAUTHEY, Christine MAYARD (pouvoir à D. BAUDON), Géraldine GILLARDEAU, Annick MOREAU, Frédéric MENIGOZ (pouvoir à Bernard CHARRUYER), Erwan RENAUD

ABSENTE : Virginie JUCHEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud TROUILLET

PUBLIC : 1

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le maire annonce et se réjouit de l'ouverture, samedi 9 juillet, d'un point de vente de produits de boulangerie-pâtisserie à La Jarrie, sur un terrain récemment acquis par la Commune, à proximité immédiate d'Intermarché.

Ce point de vente, tenu par Mickael MORIEUX, sera ouvert sept jours sur sept et apportera un service particulièrement attendu par les Jarriens, dans l'attente de la construction d'une véritable boulangerie sur ce même terrain, d'ici une année. Pour plus de rapidité, l'ensemble des moyens nécessaires à l'ouverture de ce point de vente a été mis en œuvre par la Commune. Bien entendu, cette installation temporaire fait l'objet d'un contrat de location entre le boulanger et la Commune, qui rentrera intégralement dans ses frais.

En parallèle, David BAUDON précise que le dossier de demande du permis de construire du futur Intermarché est désormais définitivement constitué. Il est à présent en attente de l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Concernant les travaux à venir ou en cours, Monsieur le maire indique que les travaux de la rue de la Madeleine commencent. Les rues de Clavette et de l'Aurore suivront ainsi que la place de l'Eglise. Il précise que l'appel d'offres concernant le marché de sécurisation de l'Eglise vient tout juste d'être lancé ce qui devrait permettre de tenir les délais annoncés.

David BAUDON informe également l'Assemblée de la décision favorable rendue par les services de l'Etat concernant l'aide au projet de réaménagement de la rue des Colinettes, futur liaison vers l'arrêt TER. En effet, dans le cadre de l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2016, le Préfet vient d'accorder une subvention de 63 625 € à La Jarrie pour réaliser son projet. Monsieur le maire rappelle que cette subvention s'ajoute à celle déjà obtenue auprès de l'ex-Région Poitou-Charentes pour un montant de 50 000 €. Ce bon niveau de financement permettra un lancement des travaux fin 2016.

Enfin, David BAUDON indique que la pétition lancée pour soutenir la motion municipale s'opposant aux nouveaux horaires du bureau de poste rencontre un fort succès. En moins de quinze jours, plus de dix pour cent de la population est déjà venue signer à la mairie et les trois sénateurs de Charente-Maritime ont témoigné de leur soutien par écrit.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN POUR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR 2016

David BAUDON, maire, indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'élaboration de son budget 2016, la Commune de La Jarrie a prévu le lancement d'un nécessaire programme d'aménagements destiné à dynamiser et renforcer l'attractivité et l'accessibilité de son centre-bourg, reconnu pôle d'appui de l'agglomération rochelaise.

Afin de conforter et de développer la présence de commerces de proximité, d'artisans, de professionnels de santé et d'autres professions libérales dans le bourg, d'importants travaux d'aménagement favorisant les liaisons douces sont programmés pour le second semestre 2016.

Destinés également à adapter et faciliter l'accès aux services publics pour une population en croissance démographique constante, les travaux 2016 concerneront le secteur du quartier de l'Eglise. La place de la mairie fera pour sa part l'objet d'une deuxième opération au cours de l'année 2017.

Autour de la place de l'Eglise, à proximité immédiate des commerces et services existants, sont prévus :

- Un réaménagement complet et une mise en accessibilité des espaces publics et du stationnement de la place et des ruelles du Puits et de Châtelailon ;
- La requalification et la sécurisation des voies circulées adjacentes (rues de l'Aurore, de Clavette et de la Madeleine) laissant plus de place aux déplacements doux ;
- Des travaux de sécurisation de l'Eglise visant à permettre sa réouverture ;
- La requalification et l'aménagement en «zone 30» de la rue de la Poste permettant un accès sécurisé au cœur de bourg et à la crèche.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces aménagements un budget prévisionnel de **697 244,93 € HT** a été provisionné sur le BP 2016.

Pour accompagner la Commune dans cet effort conséquent, il apparaît que l'Etat, au regard de la circulaire relative au soutien à l'investissement public local, publiée par Le Premier Ministre le 15 janvier dernier, peut être sollicité au titre d'une enveloppe de 500 M€, spécifiquement consacrée au financement des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes pour 2016.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat **pour un montant de 335 584 €**, conformément au plan de financement joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des Communes pour 2016 ;
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents au dossier.

La présente délibération annule et remplace la n°38/2016 du 22 juin 2016.

La Jarrie, le 18 juillet 2016

David BAUDON,

Maire

